



Harcèlement moral et discrimination en formation

Par **astral137**, le **15/02/2009** à **15:00**

Je viens vous soumettre mes questionnements.

J'ai été stagiaire en formation à l'Afpa de Paris pendant 7 semaines, et, j'ai du pendant ce temps subir de la part de la formatrice un harcèlement moral constant. Pensant qu'il s'agissait d'une "stratégie" de formation afin de me permettre de "gérer mes émotions" qu'elle prétendait trop fortes.

Plusieurs fois par jour elle me reprochait de trop parler alors même qu'elle posait une question pour ensuite me reprocher de façon ironique mon silence. Elle me faisait des gestes très familiers voir grossiers dans le but de me faire (elle avait interrogé le groupe). Elle a noté suite à un exposé de ma part, sur sa synthèse qu'elle m'a remis par la suite - > (HIV?). M'a par la suite enjointe à prendre un congé maladie parce que je toussais. Elle prétendait que je l'avais contaminée ainsi que tout le groupe de stagiaire.

Pour, par la suite me remettre un rapport de fin de stage truffé d'allégations mensongères afin de justifier son refus à la formation qualifiante que je souhaitait faire.

Actuellement allocataire du RMI âgé de 52 ans il m'est impossible d'obtenir un travail sans ce diplôme mais aussi son refus fait que le conseil général me refusera le financement d'une autre qualification. J'aimerais obtenir réparation.

Quelqu'un pourrait il me renseigner sur mes droits mais aussi la possibilité de porter plainte et à qui m'adresser. Pourriez vous me confirmer ou infirmer le fait du harcèlement moral ou discrimination

Remerciements

Par **julius**, le **15/02/2009** à **15:46**

D'abord BONJOUR, (ca serait sympa de penser à ceux qui prennent du temps pour vous repondre)

Je pense que la meilleure solution serait de prendre contact :

- 1/ Avec le directeur du centre de formation , et l'entretenir de votre problème
- 2/ Avec l'ANPE qui vous a inscrit sur cette formation

3/ Ecrire après cet entretien a ces deux organismes pour garder trace des entrevues.

Par **astral137**, le **15/02/2009** à **15:53**

Oui, bien sur, BONJOUR,

Désolée et MERCI aussi

Oui, merci pour votre réponse rapide.

J'ai déjà fait ces démarches. J'ai écrit en recommandé au directeur régional, et national puis au minsitère du travail.

Je n'ai reçu qu'une convocation afin de rencontrer une formatrice et une psychologue qui devra

Par **astral137**, le **15/02/2009** à **16:00**

OUPS

Mauvais clic.

RE Bonjour

Donc, je suis sensée rencontrer une psychologue et une formatrice qui doivent appuyer l'évaluation de cette formatrice. Et m'expliquer son harcèlement.

Mon problème est que je m'appuie sur des faits. L'Afpa, s'en tient aux allégations de leur formatrice que je leur ai prouvées comme mensongères.

La direction national de l'Afpa affirme que la formatrice possède les pleins pouvoirs après avoir pris connaissance des courriers envoyés aux responsable de cette formation.

Ma question reste, si vous voulez bien m'éclairer :

Serait ce du harcèlement moral ?

Serait ce de la discrimination ?

Que faire ?

Encore MERCI JULIUS

Par **julius**, le **15/02/2009** à **17:16**

Pour moi et selon les éléments que vous nous donnez , cela peut en faire parti.

Avez vous un témoin de la situation , prés à vous épauler ?

Par **astral137**, le **15/02/2009** à **17:24**

Encore Merci de me répondre

Malheureusement personne n'accepte de m'épauler

Oui, j'ai des témoins, 13 au total.

Il sagit des autres stagiaires du groupe

Mon tuteur de stage en entreprise aussi puisqu'il lui a demander de revenir sur ses affirmations mensongères

Ce Monsieur à qui elle a répondu "- Non, il n'en est pas question puisqu'elle a ameuté toute l'Afpa"

Malheureusement, il refuse de témoigner.

En ce qui concerne la question "HIV ?"j'ai un écrit au crayon papier.

Voilà, ou j'en suis.

Que faire

J'ai envie et besoin de réparation.

Si mon moral a été épargné, il n'en est pas autant de ma jeune fille agée de 19 ans qui a été tellement peinée de cet état de fait qu'elle en a déclaré une poussée monumentale de Crohn et c 'est ainsi retrouvée hospitalisée pendant 10 jours

Merci de toutes les réponses et les conseils que vous pourrez m'apporter

Par **julius**, le **15/02/2009** à **19:58**

Malheureusement , sans aucune preuve ou témoignages , vous n'avez pas d'autres possibilités que de ruer dans les brancards du directeur du centre de formation.

Vous pouvez aussi alerter les Assoc. tel que 'chienne de garde' etc.. pour défendre votre "personne morale"

Par **astral137**, le **15/02/2009** à **20:37**

Merci Julius

Il n'empêche que j'en reste très frustrée

Je vais suivre votre conseil.

Par **astral137**, le **25/02/2009** à **15:25**

Bonjour,

J'ai envie de dire que c'est inconcevable.

Oui, aucune aide, aucun renseignement.

Rien

Au risque de me répéter, au RMI, avec une allocation de un peu plus de 200 € par mois.

Une jeune fille de 19 ans à ma charge, atteinte de maladie orpheline
Une volonté profonde de retourner à l'emploi.
Rien, rien, je ne peux rien faire ?
Si je postais un message dans les journaux, pensez vous que je pourrais obtenir gain de cause
Si j'envoyais une plainte auprès du procureur de la république ???
Voulez vous dire que faire un questionnement par écrit : -HIV ?
ne ferait pas parti d'un problème de discrimination ?
Est il permis de refuser une formation sous prétexte que le ou la stagiaire serait soupçonné d'être atteinte de ce si terrible virus ?
A t on le droit de renvoyer et d'exiger que la stagiaire se mette en maladie sous prétexte de toux ?
Ah! Oui en effet, je reconnais avoir fait une enquête auprès d'une structure d'insertion professionnelle qui justement soutient les personnes atteintes de problèmes de santé
Cependant...
Une formatrice de l'Afpa peut elle se permettre d'entacher un dossier de formation d'emettre des suppositions malhonnêtes quand à mon état de santé
L'afpa de paris a t il le droit de cautionner ces états de fait ???
A t on le droit ???
N'y a t il rien à faire ?